30×30 : Les nouveaux objectifs en matière de biodiversité et leur importance pour la Suisse

Rapport du congrès SWIFCOB 22, 4 février 2022, webinaire

« 30x30 » : au moins 30% de la surface terrestre et maritime de la Terre doit être protégée d'ici 2030 et servir en priorité à la promotion de la biodiversité. Cet objectif est actuellement débattu dans le cadre de la Convention sur la biodiversité et doit être adopté cette année encore. Que signifie cette consigne de 30% pour la Suisse ? Comment parvenir à assurer les surfaces requises dans une qualité adéquate au-delà des limites sectorielles ? Quels sont les défis et les solutions potentielles au niveau de la mise en œuvre ? Et qu'en est-il des 70% restants de la superficie nationale ? C'est autour de ces questions qu'a gravité le congrès SWIFCOB 2022 du Forum Biodiversité Suisse de la SCNAT, qui a réuni par zoom quelque 400 spécialistes.

Gregor Klaus et Daniela Pauli

Un nouveau cadre mondial pour la biodiversité est actuellement débattu dans le cadre de la Convention de l'ONU sur la biodiversité. Il a pour but de remplacer les objectifs d'Aichi, qui auraient dû être atteints jusqu'en 2020. Un des nouveaux objectifs, que résume la formule concise « 30x30 », suscite un grand intérêt : au moins 30% de la surface terrestre et maritime de la Terre doit être protégée d'ici 2030 et servir en priorité à la promotion de la biodiversité.

En tant que partie contractante de la Convention sur la biodiversité, la Suisse devra également assumer les nouveaux objectifs. Florian Altermatt, de l'Université de Zurich et de l'Eawag, et président du Forum Biodiversité, a souligné que les choses bougeaient déjà en Suisse dans l'optique de l'objectif 30x30. Depuis 2021, par exemple, les cantons prévoient la création d'une infrastructure écologique conforme à la Stratégie biodiversité et au plan d'action qui en découle. En même temps, l'initiative pour la biodiversité revendique que la Confédération et les cantons assurent les surfaces, les moyens et les instruments indispensables à la sauvegarde et au renforcement de la biodiversité. En guise de contre-proposition indirecte à l'initiative, la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) doit être révisée – le projet était en procédure de consultation en 2021. « L'objectif soulève toutefois aussi de nombreuses questions et exige des efforts supplémentaires de notre part », a affirmé Florian Altermatt.

Daniela Pauli, responsable du Forum Biodiversité, a repris certaines de ces questions dans son allocution de bienvenue. La consigne 30x30 est-elle, dans l'absolu, un bon objectif ? Ou quelle surface, et de quelle qualité, serait en réalité nécessaire pour sauvegarder la biodiversité à long terme ? Où doivent se situer ces 30%, et quelles surfaces doivent en faire partie ? Quelles chances et quels risques un tel objectif implique-t-il ? Quels sont les défis liés à la mise en œuvre ? Comment intégrer le nouvel objectif dans les activités en cours ? Quelles mesures complémentaires sont requises pour assurer les surfaces nécessaires au-delà des limites sectorielles ? Et qu'en est-il des 70% restants de la superficie nationale ?

Cadre volontaire et impact majeur

L'adoption définitive du nouveau cadre mondial pour la biodiversité par les États contractants de la Convention sur la biodiversité a dû être ajournée à plusieurs reprises en raison de la crise sanitaire, mais elle est prévue en 2022. Franz Perrez, ambassadeur de l'environnement et chef de la division des Affaires internationales à l'OFEV, a donné un aperçu des négociations. Il a souligné que la Suisse avait un grand intérêt dans ce cadre mondial ambitieux. « La biodiversité ne peut fonctionner qu'à l'échelle transfrontalière, et les causes de son

Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) · Forum Biodiversité Suisse
Maison des Académies · Laupenstrasse 7 · Case postale · 3001 Berne · Suisse
Daniela Pauli · Cheffe du Forum Biodiversité Suisse · +41 31 306 93 40 · daniela.pauli@scnat.ch biodiversite.scnat.ch
@biodiversityCH

appauvrissement ont une dimension internationale », a précisé Franz Perrez. « La politique biodiversitaire internationale est par conséquent une politique d'intérêts pour la Suisse. »

Même si la Suisse n'est qu'un petit pays représenté par une petite délégation, elle joue un rôle non négligeable dans le processus de négociation. Selon Franz Perrez, la Suisse est persévérante, confiante et bien connectée, elle a une pensée stratégique et axée sur la solution, sans être pour autant « mainstream » ou désireuse d'être aimée par tout le monde.

La lecture du projet révèle la négociation de tout un bouquet de mesures. L'objectif 30x30 est fondamental, facile à communiquer et à comprendre. Outre des objectifs concrets, le projet contient d'autres facteurs qui augmentent les perspectives de réussite, a expliqué Franz Perrez. En font partie avant tout des indicateurs pertinents (destinés à mesurer l'impact), l'utilisation de synergies entre les divers processus et conventions, un mécanisme de mise en œuvre efficace et une approche de financement globale. Cela implique pour les pays riches qu'ils soutiennent les pays pauvres dans leurs efforts et conçoivent des flux financiers soucieux de la biodiversité. Il faut abolir, d'une manière générale, les subventions préjudiciables à la biodiversité.

Mais dans quelle mesure ces objectifs sont-ils contraignants ? « Il ne s'agit certes pas d'un accord juridiquement contraignant, mais un cadre volontaire assorti de consignes politiquement contraignantes peut provoquer de grands changements », a affirmé Franz Perrez. « Ne serait-ce que la régularité et l'amélioration du reporting suscitera un processus d'apprentissage et d'échange et permettra de grands progrès au niveau de l'apprentissage. » En même temps, il a aussi toutefois souligné que l'accord avait de puissants opposants sur la scène internationale.

La nature a besoin d'un prix

L'Union internationale pour la conservation de la nature a l'objectif 30x30 depuis longtemps sur son radar, selon Bruno Oberle, directeur de l'UICN. Il considère d'un œil moins pessimiste que d'autres organisations les efforts menés jusqu'à présent à l'échelle internationale : les objectifs d'Aichi n'ont certes pas été atteints, mais ils auraient donné un élan essentiel dans la bonne direction. La surface protégée aurait augmenté et atteint aujourd'hui la superficie de la Russie. Certaines zones seraient à vrai dire d'une qualité écologique douteuse. L'UICN s'efforce d'agir à ce niveau en certifiant les zones protégées.

Il est en même temps de plus en plus difficile de trouver des surfaces susceptibles d'être déclarées zones protégées. Bruno Oberle voit un grand potentiel dans les surfaces vouées à une utilisation multifonctionnelle. « Étant donné que l'agriculture est à 80% responsable de la destruction des milieux naturels, nous ne pourrons éviter de nous préoccuper des nouveaux systèmes d'exploitation agricoles respectueux de la biodiversité », a déclaré l'ancien directeur de l'OFEV. D'une manière générale, la qualité écologique devrait faire davantage partie de l'objectif 30x30.

Pour les pays à forte densité démographique, l'objectif constitue un défi tout particulier. Bruno Oberle y voit une marge de manœuvre et des responsabilités variées. En général, ce sont les pays pauvres disposant encore de nombreuses surfaces qui peuvent contribuer à l'objectif 30x30. Les pays riches, en revanche, présentent souvent une densité de population élevée. Il serait concevable à cet égard que les pays riches achètent des prestations écologiques à d'autres États. De même, un allègement de la dette serait envisageable si des pays pauvres entretiennent le capital naturel. « Pour cela, il faut cependant chiffrer la valeur de la nature », a précisé Bruno Oberle. Il est convaincu que la biodiversité ne pourra être sauvegardée tant que la nature n'aura pas de prix. « Ce problème fondamental doit être résolu. C'est à ce prix que nous pourrons empêcher la surexploitation et la destruction des ressources naturelles et réinvestir dans la nature. »

Quantité et qualité

Markus Fischer a fourni une évaluation scientifique de l'objectif 30x30 : « 30% est une valeur tout à fait justifiée par diverses approches sur le plan scientifique », a dit le codirecteur de l'Institut de botanique de l'Université de Berne et membre du Multidisciplinary Expert Panel de l'IPBES. La formule est relativement simple : plus la nature disposera de surfaces, plus les espèces seront nombreuses à pouvoir survivre. Les extrapolations espèces/territoire, les considérations démo-biologiques, le besoin en services écosystémiques, le déplacement attendu des territoires lié au changement climatique et les estimations d'experts aboutissent tous plus ou moins à la même valeur.

Mais l'objectif surfacique ne suffit pas pour sauvegarder la biodiversité, a affirmé Markus Fischer. Les surfaces doivent aussi offrir une bonne qualité écologique, être judicieusement réparties dans l'espace et interconnectées. En même temps, pour être efficace, l'objectif 30x30 doit s'intégrer dans une mutation transformative axée sur une utilisation durable du sol. « Nous ne pouvons abandonner les surfaces restantes au marché libre », a déclaré Markus Fischer, qui revendique à long terme un objectif 50x50.

Il souhaite bonne chance à la délégation suisse, mais espère aussi que la Suisse ne sera pas seulement à la tête d'une coalition de bonnes volontés, mais qu'elle commencera aussi par son propre sol et qu'elle transformera en conséquence la place commerciale et financière suisse. Car environ la moitié de l'empreinte écologique de la Suisse se situe à l'étranger.

Expériences des pays voisins

Andre Baumann, secrétaire d'État au ministère de l'Environnement, du climat et de l'énergie du Bade-Wurtemberg à Stuttgart, a expliqué comment son Land fait face aux défis liés à l'objectif 30x30. La stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité contient déjà l'objectif de surface de 30% : elle exige une protection d'au moins 30% de la surface terrestre et 30% de la surface maritime. Un tiers de ces zones protégées doivent présenter une statut de protection stricte et comporter des milieux naturels ou particulièrement proches de la nature (objectif 10%). Toutes les surfaces doivent faire l'objet d'une couverture juridique (zones protégées classiques) ou disposer d'une couverture comparable à long terme. Il faut définir des objectifs et des mesures d'entretien ainsi que des plans de gestion. En outre, il faut surveiller l'évolution de la biodiversité, « pour ne pas agir à l'aveuglette », dit Andre Baumann.

À l'échelle de l'Allemagne, un besoin urgent de création de zones protégées se fait sentir : l'objectif 30% n'est satisfait qu'à moitié. Et seul un quart de l'objectif 10% est réalisé. Concernant la réalisation des nouveaux objectifs, un rôle important revient aux surfaces Natura 2000, dont la création se fonde sur des directives existantes et contraignantes de l'UE. La sélection des zones ne peut s'appuyer que sur des bases scientifiques et des critères liés à la protection de la nature, et non sur des aspects socioéconomiques. Cette approche top-down est prometteuse, car ces types de surfaces en milieu ouvert sont presque tous en mains privées. « Il en résulte des discussions intéressantes », a ajouté Andre Baumann avec un clin d'œil. Il a aussi attiré l'attention sur un défi majeur : la promotion actuelle de l'agriculture européenne n'est pas compatible avec les objectifs de protection des surfaces.

Aujourd'hui, l'Allemagne doit déjà faire face à des procédures d'infraction, car certains Länder ont déclaré trop peu de surfaces et les prairies fleuries ont subi de lourdes pertes de surface au cours des dernières années. Concernant l'objectif surfacique, le Bade-Wurtemberg se situe également au-dessus de la moyenne nationale, justifiant ainsi sa réputation d'élève modèle.

La mise en œuvre de Natura 2000 requiert, selon Andre Baumann, l'adoption de mesures dans divers domaines. Outre un savoir de base écologique, il faut un équipement approprié en finances et en personnel au niveau de l'administration de même qu'une bonne dose de conseils et de communication.

Natura 2000 présente un grand potentiel de sauvegarde de la biodiversité. Le réseau ne se fonde pas sur la Convention pour la biodiversité, mais sur la Convention de Berne. Avec le réseau Émeraude, les non-membres de l'UE comme la Suisse disposent d'un bon instrument pour prendre part au réseau européen de zones protégées, mais cette approche n'a guère été utilisée jusqu'à présent en Suisse.

Surfaces précieuses de Suisse : état actuel et objectif

La Suisse aussi est bien préparée pour intégrer l'objectif 30x30. Dès 2012, le Conseil fédéral a prévu la sauvegarde de surfaces importantes et interconnectées au profit des espèces et des milieux dans sa Stratégie Biodiversité. Ce réseau a reçu le nom d'"infrastructure écologique". Dix ans après l'adoption de la Stratégie Biodiversité, les cantons se préoccupent maintenant de planifier cette infrastructure. Il convient en même temps de connaître l'étendue des surfaces écologiquement précieuses de Suisse et de savoir si un besoin de valorisation se fait sentir, et où. Une étude menée par InfoSpecies à la demande de l'OFEV répond à ces questions.

L'étude s'appuie sur les données relatives aux espèces gérées par les services de coordination et les centres nationaux de données. Dans les analyses d'InfoSpecies, 22 ensembles d'espèces indicatrices (guildes) ont été affectés aux principaux milieux. Chaque ensemble contient des espèces présentant des exigences similaires en matière d'environnement, a expliqué Stefan Eggenberg, directeur d'InfoFlora. Cela a permis de calculer l'étendue actuelle des surfaces écologiquement précieuses. À l'aide de modélisations, l'étude a pu ensuite montrer l'étendue et le type des surfaces encore requises pour sauvegarder à long terme la biodiversité.

Les résultats sont éloquents : seule 7,6% de la superficie du pays offre actuellement une grande qualité écologique, la moitié se situant en dehors des zones protégées existantes. Blaise Petitpierre, d'InfoFlora, a expliqué ce que cela signifiait exactement : « Beaucoup de surfaces de qualité ne sont pas assez protégées et il faut des surfaces supplémentaires pour atteindre l'objectif 30x30. L'infrastructure écologique offre une opportunité pour fournir davantage de surfaces de qualité et des surfaces mieux protégées. » L'analyse constitue à la fois un outil de planification et un instrument de contrôle de la qualité, aussi bien au niveau national que régional.

Blaise Petitpierre a toutefois ajouté que le besoin en surfaces de grande qualité écologique était une valeur indicative fondée sur les informations issues des banques de données. Les cartes de répartition ont été expertisées par des spécialistes des centres de données, mais aucune vérification de leur plausibilité n'a été effectuée sur le terrain. « Ce serait bien sûr très souhaitable, et il va sans dire que ce feedback devra être intégré dans les versions à venir », a ajouté Blaise Petitpierre.

Opportunités

Des solutions courageuses et novatrices s'imposent pour que l'objectif 30x30 soit atteint, également et précisément en Suisse. Raffael Ayé, de BirdLife Suisse, et Sarah Pearson, de Pro Natura, ont présenté leurs propositions, destinées à relever ce défi.

Pour commencer, il faut une forte vision d'avenir nationale, a déclaré Raffael Ayé. « Celle-ci est encore beaucoup trop faible aujourd'hui ». à cela s'ajoute que les instruments de mise en œuvre existants ne sont pas utilisés, selon lui, et qu'ils sont aussi parfois inadaptés. Il en a résulté des zones peu étendues et fragmentées. « Nous avons urgemment besoin d'instruments supplémentaires et d'une sensibilisation accrue de la population face à la crise biodiversitaire. » La sous-dotation des services techniques fédéraux et cantonaux serait également problématique. On attend un net regain de communication et de dialogue avec les autres domaines politiques de la part de la Confédération et des cantons.

Sarah Pearson a complété en disant que la biodiversité devrait avoir une plus grande place dans l'aménagement du territoire. La biodiversité et l'infrastructure écologique devrait être ancrées dans l'aménagement du territoire au travers d'un plan conforme à l'art. 13 de la loi sur l'aménagement du territoire pour les surfaces potentielles et d'un plan sectoriel pour les axes de connexion suprarégionaux. Outre les biotopes d'importance nationale, il faudrait également un nouvel instrument LPN pour surmonter la stagnation actuelle observée au niveau de la création de zones protégées. Il faudrait par ailleurs tester des approches novatrices dans le cadre de projets pilotes et professionnaliser l'entretien des zones protégées. « Nous avons besoin d'une force d'intervention pour la biodiversité, et de davantage de dialogue avec les communes, les propriétaires fonciers et les particuliers. »

Mesures requises en zone agricole

L'état actuel et l'état souhaité des milieux précieux proches de la nature ont déjà été quantifiés en 2013 sur les terres cultivées par des études scientifiques. On est encore très loin des valeurs cibles à basse altitude ainsi que dans les deux zones de montagne inférieures. Les causes sont multiples, comme l'a expliqué Regula Benz, du Bureau d'écologie de Neuchâtel.

Ainsi, les exigences de base liées aux prestations écologiques requises ne correspondent pas au besoin minimal nécessaire en surfaces de promotion de la biodiversité, et les instruments de promotion de la biodiversité (projets de mise en réseau, modules de qualité) se fondent sur le volontariat. Il en résulte des faiblesses au niveau de la qualité, des parts et de la répartition géographique des surfaces précieuses.

L'optimisation des bases légales et le rehaussement des exigences liées aux prestations écologiques requises ainsi qu'aux programmes volontaires sont indispensables, a affirmé Regula Benz. Il faudrait en outre remédier d'urgence aux carences observées dans la formation, les incitations financières et le conseil. Par ailleurs, bon nombre d'espèces cibles de même que la biodiversité fonctionnelle ne peuvent être préservées et promues que dans des processus culturaux optimisés sur le plan agroécologique, économes en ressources et respectueux de la biodiversité ; les mesures « in-crop » doivent compléter les mesures « off-crop ». Divers projets pilotes montrent que cela peut fonctionner.

Le sol a besoin de nouveaux deals

Les cantons sont les maîtres d'œuvre de l'infrastructure écologique. Urs Känzig, de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne, a souligné que le fédéralisme constituait un grand défi dans le développement d'un réseau fonctionnel. Dans le canton, la souveraineté de planification en matière de protection de la nature appartient aux communes. Il en résulte, selon Urs Känzig, que chaque commune ne procède pas de la même manière en ce qui concerne l'engagement pour la nature et le paysage. De plus, certains privilèges tels que le droit foncier paysan font obstacle à l'approche surfacique de la sauvegarde de la biodiversité.

Pour toutefois atteindre l'objectif, il faudrait améliorer la coopération intersectorielle. Il conviendrait de penser davantage en fonction des solutions plutôt que des problèmes. L'engagement et la créativité de tous s'avèreraient nécessaires, de même que la volonté de compromis et non seulement en matière de protection de la nature. « De nouveaux deals sont nécessaires », a affirmé Urs Känzig. Si les politiques sectorielles ne font aucune concession, nous n'atteindrons pas l'objectif. Il faudrait faire un usage meilleur et plus courageux des marges de manœuvre, et courir le risque d'échouer parfois. Pour Urs Känzig, le développement de l'infrastructure écologique est un marathon jonché d'obstacles. Les défis seraient avant tout d'ordre politique.

Approche régionale

L'importance des structures de mise en œuvre régionales apparaît dans l'exemple de la région du Pfannenstil. Le projet de réseau du Pfannenstil a été créé en 1998, afin d'atteindre les objectifs du plan de protection de la nature du canton de Zurich et de réaliser la mise en réseau écologique selon le plan directeur régional. Le réseau planifie et réalise des mesures concrètes en collaboration avec des partenaires locaux tels qu'agriculteurs, forestiers, communes, associations de protection de la nature et particuliers. La zone d'activité englobe 12 communes sur la rive nord du lac de Zurich, couvrant une superficie d'environ 100 km2. Le réseau dispose d'un budget annuel d'environ 750 000 francs et peut afficher des succès notables au niveau de la nature et du paysage.

Christian Wiskemann, du bureau « quadra gmbh », qui coordonne le réseau, a montré les enseignements que l'on pouvait tirer d'un travail de protection de la nature de 20 ans par rapport à l'aménagement de l'infrastructure écologique nationale. Il a vivement conseillé de penser à la mise en œuvre dès la planification de l'infrastructure écologique. Et il a souligné que l'objectif 30x30 était ambitieux. L'État ne disposerait pas de la superficie requise. « Nous devons agir au niveau de la propriété privée, ce qui constitue un grand défi », a expliqué Christian Wiskemann. Les mesures contraignantes ne permettraient pas d'atteindre l'objectif.

Un problème majeur résiderait dans le fait que les cantons sont loin des surfaces. « L'approche régionale est donc le bon moyen de mettre en œuvre l'infrastructure écologique », a précisé Christian Wiskemann. Une bonne analyse des protagonistes, une communication efficace, la continuité au niveau du personnel, des systèmes d'incitation supplémentaires, l'assurance de disposer de surfaces précieuses et une bonne dose de pragmatisme et de souplesse seraient, selon lui, d'autres facteurs de réussite.

Le projet Réseau du Pfannenstil pourrait aussi faire école dans d'autres régions de Suisse. Christian Wiskemann estime le besoin financier annuel à plus de 400 millions de francs à l'échelle nationale, pour maintenir une densité de projet similaire à celle du réseau du Pfannenstil.

Se montrer plus courageux

« Nous devons nous montrer plus courageux et penser dans de grandes dimensions », a revendiqué Pierre-Alain Oggier, du canton du Valais. Les zones protégées existantes – et en particulier les zones d'importance nationale – auraient, selon lui, beaucoup plus de potentiel que celui exploité actuellement. En prenant l'exemple des zones alluviales, Pierre-Alain Oggier a montré que bon nombre de surfaces protégées présentaient une faible qualité écologique et qu'il fallait impérativement les reconstruire, avant même de réfléchir à la mise sous protection de nouvelles surfaces. Concernant les zones alluviales, l'état écologique de 1992 a pratiquement été maintenu. Depuis lors, la plupart des objets ne cessent de perdre de leur qualité faute de dynamique naturelle.

Pierre-Alain Oggier n'entend pas par « restauration » l'aménagement d'un étang ou d'une paroi artificielle destinée au martin-pêcheur, mais le rétablissement de la dynamique naturelle sur l'ensemble de la zone protégée et donc son réaménagement intégral. Il ne faut pas voir petit pour rétablir des zones alluviales vivantes. Il ne faudrait pas craindre d'intervenir massivement et de démolir des digues par exemple. Il serait indispensable d'acheter des surfaces agricoles utiles et de la forêt, en vue d'adapter le périmètre des zones protégées de façon à pouvoir mettre en place un système fonctionnel.

Il conviendrait aussi d'adapter certaines règles du jeu. Il faudrait, par exemple, abroger certaines lois, comme l'interdiction de défricher, dans les biotopes d'importance nationale. De même, il faudrait faciliter la remise à nu de la nappe phréatique au profit de la biodiversité. Pierre-Alain Oggier fait même jouer le droit d'expropriation. Afin de réduire les coûts d'entretien, il propose le pâturage de chèvres, de porcs, de bovins, de buffles ou de chevaux plutôt que le fauchage. Il importerait aussi, selon lui, de combiner une extraction rentable des graviers et un aménagement ciblé.

« L'impulsion est là ! »

Le débat de clôture était consacré à la question de savoir quelles mesures étaient maintenant nécessaires pour que la Suisse ne soient pas les mains vides dans dix ans par rapport à l'objectif 30x30. Hans Romang, chef de la division Biodiversité et paysage à l'OFEV, a souligné que les travaux liés à l'infrastructure écologique avaient bien débuté et que les cantons pouvaient disposer de bases importantes. « L'impulsion est là ! », a affirmé Hans Romang. 17% des zones centrales seraient ancrées dans le projet mis en consultation pour la nouvelle LPN. Comme il faut les mettre en réseau, d'autres zones devraient s'y ajouter. Le projet d'infrastructure écologique se dirigerait ainsi vers les 30%. La classe politique doit décider si de nouveaux instruments doivent s'y ajouter pour accélérer le processus.

Sarah Pearson a souligné que la conscience de la biodiversité était encore insuffisante sur le plan politique dans de nombreux cantons. Les parlementaires devraient se préoccuper de la proposition de LPN à l'échelle nationale, mais il en va de même au niveau cantonal et communal. Selon elle, la politique ne s'est pas encore approprié le thème de la biodiversité. Ce qu'a approuvé Francesca Cheda, du Service des forêts et de la nature du canton de Fribourg. Un gros travail de communication serait encore nécessaire. Il faudrait en outre des moyens financiers et des surfaces, mais aussi du personnel. Il conviendrait aussi de tester de nouvelles approches, notamment en agriculture.

Manuel Fischer, de l'Eawag et de l'Université de Berne, a revendiqué un mode de pensée moins sectoriel et un regain de souplesse. La pensée sectorielle empêcherait, à ses yeux, une transformation générale. Il se montre moins critique vis-à-vis du fédéralisme. Celui-ci rendrait certes tout beaucoup plus compliqué, mais il permettrait de tester de multiples approches dans le cadre de divers projets pilotes. La diversité des résultats pourraient générer d'excellentes solutions.

Katrin Hauser, coresponsable du projet « Co-créer la biodiversité en milieu urbain », a expliqué comment étendre la portée d'un projet pilote. L'important serait de se concentrer sur les multiplicateurs, tels que les gestionnaires immobiliers. Ceux-ci auraient un grand pouvoir de décision. Pour accroître l'impact, il faudrait aussi s'adresser à toutes les catégories d'âge et stimuler l'apprentissage.

Florian Altermatt, président du Forum Biodiversité Suisse, a souligné le rôle de la science dans ce processus. « La recherche a détaillé et révélé l'état et l'évolution de la biodiversité au cours des vingt dernières années et identifié les causes du changement », a expliqué Florian Altermatt. La recherche aura toujours un rôle à jouer, s'il s'agit, par exemple, d'introduire une exploitation multifonctionnelle des surfaces. Les sciences humaines et sociales devraient en outre être davantage intégrées dans le processus.

Pierre-Alain Oggier a souligné qu'il fallait davantage d'audace, et ce chez tous les protagonistes. Il faudrait également réviser le subventionnement de l'agriculture. Les paiements directs devraient se fonder sur l'efficacité, par exemple la présence de nichées de pies-grièches, plutôt que sur des mesures n'aboutissant pas aux résultats escomptés.

Dans sa synthèse finale, Daniela Pauli, responsable du Forum Biodiversité, a constaté l'émergence évidente d'un consensus par rapport à l'opportunité de l'objectif 30x30, qui est également scientifiquement fondé. Il ne s'agirait pas en fin de compte d'additionner des pourcentages, mais de garantir les surfaces nécessaires à la sauvegarde de la biodiversité en quantité suffisante, dans une qualité adéquate et selon une répartition judicieuse. Le besoin en surfaces propices à la biodiversité dépend aussi de ce qui se passe autour. Ce n'est qu'en les combinant à de nombreuses autres mesures axées sur la transformation et la durabilité qu'il sera possible de sauvegarder la biodiversité à long terme. « Bon nombre de ces mesures seront aussi débattues par rapport au nouveau cadre mondial pour la biodiversité », a précisé Daniela Pauli. « Nous ne devons pas attendre que les nouveaux objectifs soient adoptés, nous pouvons aller de l'avant dès maintenant. »

SWIFCOB : Dialogue entre recherche et pratique

Le Swiss Forum on Conservation Biology (SWIFCOB) est une manifestation annuelle organisée par le Forum Biodiversité Suisse. SWIFCOB 22 s'est adressé aux chercheurs, aux spécialistes de l'administration, des bureaux d'études et des fédérations, ainsi qu'à d'autres personnes intéressées. Le congrès a bénéficié du soutien de l'OFEV et de l'OFAG.

Le présent rapport ainsi que les PDF des présentations sont disponibles sur le site :
biodiversite.scnat.ch/swifcob

Traductions : allemand -> français : Henri-Daniel Wibaut, Lausanne ; français -> allemand : Irene Bisang, Zurich.